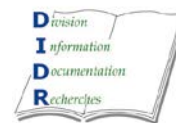


RDC



14 août 2018



## Informations sur le Mouvement Lumumbiste Progressiste (MLP)

*L'arrestation du président du parti Franck Diongo  
et la situation actuelle de ses partisans*

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| 1. L'arrestation de Franck Diongo .....   | 3 |
| 1.1. Une arrestation violente.....  | 3 |
| 1.2. Des violences infligées en cours de détention et une condamnation en flagrance.. | 4 |
| 2. Un parti et des membres visibles malgré des actes de violence.....                 | 5 |
| 2.1. Un parti toujours actif.....   | 5 |
| 2.1.1 Une nouvelle équipe dirigeante .....  | 5 |
| 2.1.2 Un parti actif pour la libération de son leader .....                           | 6 |
| 2.1.3 Un parti toujours actif dans l'opposition.....                                  | 6 |
| 2.2. Des partisans jugés et certains condamnés .....                                  | 7 |
| 2.3. La disparition d'un responsable local du MLP.....                                | 7 |
| Bibliographie.....  | 8 |

**Résumé :** Le Mouvement Lumumbiste Progressiste (MLP) est un parti politique d'opposition dirigé par Franck Diongo Shamba qui était député de la circonscription électorale de Lukunga (Kinshasa) à l'Assemblée nationale en 2016. Après avoir échappé à une première arrestation lors de laquelle les forces de l'ordre ont été interceptées par des partisans du MLP, il a été arrêté avec des militants de son parti par des éléments des Forces Armées de la RDC (FARDC) à son domicile le 19 décembre 2016. Condamné à une peine d'emprisonnement de 5 ans pour arrestation arbitraire aggravée et détention illégale, il a formé un appel contre cette condamnation. Les sources d'information ne fournissent aucune indication récente sur ledit appel. Le MLP a connu une réorganisation dans son équipe dirigeante et reste actif tant pour la libération de son leader que pour collaborer avec d'autres partis d'opposition. Les militants arrêtés avec lui ont été relâchés mais un responsable du parti a disparu en septembre 2017 à Kinshasa.

**Abstract:** The Progressive Lumumbist Movement (PLM) is an opposition political party led by Franck Diongo Shamba who was a member of in the National Assembly in 2016 (Lukunga district–Kinshasa). After escaping a first arrest where the government forces were stopped by supporters of the MLP, he was arrested with militants by Armed Forces of the DRC (FARDC) at home on December 19, 2016. Sentenced to 5 years' imprisonment for aggravated arbitrary arrest and illegal detention, he appealed against this conviction. The sources of information do not provide any recent information on this appeal. The MLP has undergone a reorganization in its management team and remains active both for the release of its leader and to collaborate with other opposition parties. Activists arrested with him were eventually released, but an official of the party disappeared in September 2017 in Kinshasa.

Le Mouvement Lumumbiste Progressiste (MLP) est un parti politique qui fait partie des plateformes de l'opposition baptisée « Rassemblement des Forces Acquisées au Changement »<sup>1</sup> et de la formation « Ensemble pour le changement »<sup>2</sup> créée en 2018 qui regroupent les partisans de Moïse Katumbi<sup>3</sup>.

Franck Diongo Shamba, qui dirige le MLP<sup>4</sup>, est député de la circonscription électorale de Lukunga (Kinshasa) à l'Assemblée nationale<sup>5</sup>.

Il était opposé aux pourparlers engagés en 2016<sup>6</sup> entre le pouvoir et l'opposition sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo<sup>7</sup> (Cenco) en vue de permettre l'instauration d'un régime de transition politique jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau président élu<sup>8</sup>. Alors que les autres leaders de l'opposition appelaient à une résistance pacifique contre le maintien de Joseph Kabila au pouvoir en décembre 2016, Franck Diongo a appelé à une manifestation populaire dans les rues peu avant son arrestation le 19 décembre 2016<sup>9</sup>.

De l'avis d'une source anonyme consultée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, l'arrestation de Franck Diongo a été planifiée par le pouvoir de Kinshasa qui, à l'approche de la fin théorique du mandat présidentiel (20 décembre 2016), a lancé des opérations visant à bâillonner toute tentative de protestation contre le maintien de Kabila au pouvoir (arrestations, détentions arbitraires, pillages, actes de torture)<sup>10</sup>.

## 1. L'arrestation de Franck Diongo

### 1.1. Une arrestation violente<sup>11</sup>

Le 19 décembre 2016 au matin, trois militaires du 7<sup>ème</sup> régiment d'artillerie<sup>12</sup> de la Garde républicaine<sup>13</sup> en tenue civile ont été dépêchés comme éclaireurs pour localiser la résidence de Diongo Shamba à Kinshasa afin d'y pénétrer par effraction. Les trois hommes ont été rapidement neutralisés par la population à proximité du domicile du

---

<sup>1</sup> Site officiel du Mouvement Lumumbiste progressiste.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> NDLR : Moïse Katumbi est né en 1964 à Kashobwe. Riche homme d'affaires, il s'est lancé dans une carrière politique : il a été élu député du Katanga en 2006 et a été nommé l'année suivante gouverneur du Katanga. Il a dénoncé les dérives du régime de Kabila en 2015 et démissionné du poste de gouverneur. Passé à l'opposition, il a été présenté comme le prochain candidat à l'élection présidentielle par un groupe de partis d'opposition en 2016. Poursuivi et condamné par la justice (Il est accusé d'avoir fomenté un coup d'Etat mais il n'est pas condamné puis il est soupçonné d'avoir spolié les biens d'un ressortissant grec et écope d'une peine de trois ans de prison), il est contraint à l'exil en 2016 .

<sup>4</sup> *Radio France Internationale*, « RDC : Franck Diongo conteste sa condamnation devant la Cour de cassation », 03/07/2018.

<sup>5</sup> Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Groupe de travail sur la détention arbitraire), *Avis adoptés par le Groupe de travail sur la détention arbitraire à sa quatre-vingtième session (20-24 novembre 2017) Avis no 74/2017, concernant Franck Diongo Shamba (République démocratique du Congo)*, 28/12/2017.

<sup>6</sup> NDLR : ces pourparlers ont été engagés car l'élection présidentielle n'allait pas pouvoir avoir lieu avant la fin du mandat présidentiel (19/12/2016).

<sup>7</sup> « Une conférence épiscopale est en quelque sorte une assemblée dans laquelle les prélats d'un pays ou d'un territoire exercent conjointement leur charge pastorale en vue de promouvoir davantage le bien que l'Église offre aux hommes, en particulier par des formes et méthodes d'apostolat convenablement adaptées aux circonstances présentes » dans Saint Concile, Décret sur la charge pastorale des Evêques dans l'Eglise *Christus Dominus*, 28/10/2015.

<sup>8</sup> *VOA Afrique*, « Cinq ans de prison pour un opposant accusé d'avoir séquestré des militaires en RDC », 29/12/2016.

<sup>9</sup> Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme-Monusco, *Rapport sur les violations des droits de l'homme en république démocratique du Congo dans le contexte des événements du 19 décembre 2016*, 02/2017.

<sup>10</sup> Conseil des droits de l'homme de l'ONU, 28/12/2017, art.cit.

<sup>11</sup> Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Groupe de travail sur la détention arbitraire), 28/12/2017, art.cit.

<sup>12</sup> Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Groupe de travail sur la détention arbitraire), 28/12/2017, art.cit.

<sup>13</sup> Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme-Monusco, 02/2017, art.cit.

leader du MLP<sup>14</sup> et, une fois désarmés, ont été présentés à ce dernier qui a fait alors appel à la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco) pour remettre les trois hommes aux Casques bleus<sup>15</sup>.

Des membres des Forces Armées de RDC (FARDC) se sont rendus à son domicile après le départ des Casques bleus de la Monusco<sup>16</sup> et ont lancé un raid à l'arme lourde pour arrêter Franck Diongo qui était accusé d'avoir séquestré et brutalisé les trois militaires. 50 membres du MLP ont été également arrêtés dans la résidence<sup>17</sup> : seules 15 personnes proches du leader (militants, membres de la famille, voisins, jeunes garçons) ont été incarcérées avec Franck Diongo tandis que les autres ont été relâchés le jour même et la résidence a été saccagée par des membres de la Garde républicaine<sup>18</sup>.

## 1.2. Des violences infligées en cours de détention et une condamnation en flagrance

Franck Diongo et ses proches ont été incarcérés au camp militaire Tshatshi (où se situe l'état-major de la Garde républicaine)<sup>19</sup> où ils ont subi des brutalités et traitements inhumains (injections de substances nocives, brûlures à l'acide sulfurique, coups de crosse, de baïonnette, de barres de fer, blessures infligées au moyen de fils de fer, fractures<sup>20</sup>).

En dépit d'un état de santé jugé « alarmant »<sup>21</sup>, Franck Diongo a été présenté le lendemain au Parquet général de la République et a comparu devant la Cour suprême de justice qui a ordonné son placement en détention préventive sans l'avoir entendu<sup>22</sup>.

Resté sous le contrôle de la Garde républicaine, qui est sous l'autorité directe du Chef de l'Etat, Franck Diongo a été successivement détenu au camp militaire Tshatshi à l'état-major du renseignement militaire à Kinshasa puis à la police judiciaire et au Parquet général de la République pour finir à la prison centrale de Makala où il se trouvait toujours début 2017<sup>23</sup>.

Le 28 décembre 2016, après avoir reçu des soins médicaux, il a comparu dans le cadre d'une procédure pour flagrant délit<sup>24</sup> devant la Cour suprême de justice (CSJ)<sup>25</sup>. En dépit des nombreux arguments présentés par les avocats de la défense<sup>26</sup> qui justifiaient la saisine de la Cour constitutionnelle, il a été condamné à une peine d'emprisonnement de 5 ans<sup>27</sup> pour arrestation arbitraire aggravée et détention illégale<sup>28</sup>, le Parquet ayant requis une peine de 15 ans d'emprisonnement<sup>29</sup>.

---

<sup>14</sup> Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme-Monusco, 02/2017, art.cit.

<sup>15</sup> Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Groupe de travail sur la détention arbitraire), 28/12/2017, art.cit.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Groupe de travail sur la détention arbitraire), 28/12/2017, art.cit.

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme-Monusco, 02/2017, art.cit.

<sup>20</sup> Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Groupe de travail sur la détention arbitraire), 28/12/2017, art.cit.

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> Ibid.; Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme-Monusco, 02/2017, art.cit.

<sup>24</sup> *Voice of America (VOA) Afrique*, « Cinq ans de prison pour un opposant accusé d'avoir séquestré des militaires en RDC », 29/12/2016 ; Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme-Monusco, 02/2017, art.cit.

<sup>25</sup> Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme-Monusco, 02/2017, art.cit.

<sup>26</sup> Le bâtonnier Jean-Joseph Mukendi dirige une équipe d'une trentaine d'avocats [Note de la rédactrice]

<sup>27</sup> *VOA Afrique*, 29/12/2016, art.cit ; Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme-Monusco, 02/2017, art.cit.

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Groupe de travail sur la détention arbitraire), 28/12/2017, art.cit.

Les arrêts de la CSJ ne pouvant faire l'objet d'aucun recours devant une autre juridiction<sup>30</sup>, Franck Diongo et ses avocats ont fait appel de cette condamnation devant la même juridiction. L'audience était prévue le 02 juillet 2018 et seuls les avocats, membres de la famille et cadres du MLP ont pu franchir les portes de la salle de jugement<sup>31</sup>. L'audience a finalement été reportée au 18 juillet<sup>32</sup>. L'audience du 18 juillet n'a pu se tenir du fait de l'absence d'un juge et l'affaire a été renvoyée au 03 août<sup>33</sup>.

Aucune autre information récente n'a pu être trouvée concernant les suites de la procédure judiciaire en cours parmi l'ensemble des sources publiques consultées en anglais et en français.

Le 27 février 2017, Franck Diongo a déposé une plainte à l'encontre de l'État congolais et du général chef d'état-major auprès de l'Auditeur général des FARDC, le motif n'étant pas précisé dans les sources consultées<sup>34</sup>.

Le 31 août 2017, il a été extrait du centre médical, où il était soigné depuis le 18 août 2017, par 10 éléments de la Police militaire et ramené à la prison centrale de Makala contre avis médical<sup>35</sup>.

## 2. Un parti et des membres visibles malgré des actes de violence

L'emprisonnement de Franck Diongo a conduit à l'organisation d'événements pour sa libération par le MLP. En outre, le mouvement reste visible en tant que membre d'une plate-forme de l'opposition.

### 2.1. Un parti toujours actif

#### 2.1.1 Une nouvelle équipe dirigeante

Alors qu'il était en prison, Franck Diongo est resté en contact avec les membres du parti : en janvier 2017, il a nommé un nouveau secrétaire général, Nico Mayengele et formé également un gouvernement dit « de combat » avec, à sa tête, le secrétaire général du parti<sup>36</sup>.

Nico Mayengele, très actif sur les réseaux sociaux<sup>37</sup>, a lancé une campagne baptisée « je suis Franck Diongo, j'adhère au MLP aux fins de militer pour sa libération » peu après sa nomination<sup>38</sup>. Originaire de Kinshasa, Nico Mayengele a obtenu son diplôme d'Etat en pédagogie générale avant d'étudier pendant cinq ans à la faculté de droit de Kinshasa où il a obtenu une licence en droit économique et social en 2006. Il s'est ensuite spécialisé dans plusieurs domaines : fiscalité et parafiscalité ; finances publiques provinciales et

---

<sup>30</sup> VOA Afrique, 29/12/2016, art.cit.

<sup>31</sup> Actualités, « RDC: Dans sa tenue de prisonnier, le poing levé, Diongo s'offre un bain de foule à la Cour suprême de justice », 02/07/2018.

<sup>32</sup> Radio France Internationale (RFI), « RDC : Franck Diongo conteste sa condamnation devant la Cour de cassation », 03/07/2018.

<sup>33</sup> Facebook, Page Franck Diongo Junior ; Dépêche.cd, « RDC-Affaire Franck Diongo- L'audience renvoyée au 03 août prochain », 18/07/2018.

<sup>34</sup> Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Groupe de travail sur la détention arbitraire), 28/12/2017, art.cit.

<sup>35</sup> Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH), Note du BCNUDH sur les principales tendances des violations des droits de l'homme au mois d'août 2017, s.d.

<sup>36</sup> La Prospérité, « Congo-Kinshasa : Promu secrétaire général-Me Nico Mayengele lance la campagne 'Je suis Franck Diongo, j'adhère au MLP !' », 24/01/2017.

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Ibid.

locales et gestion de la Trésorerie ; passation des Marchés publics. Formé auprès de Franck Diongo pendant dix ans, il a gravi les échelons jusqu'à devenir le n°2 du parti<sup>39</sup>.

### 2.1.2 Un parti actif pour la libération de son leader

Les membres du MLP revendiquent la libération de Franck Diongo et organisent des événements pour ce motif :

Alors que le collectif des avocats de Franck Diongo (dont Nico Mayengele) animait un « point de presse » le 09 janvier 2017 au siège du MLP, sur l'avenue de l'Enseignement à Kasa Vubu (Kinshasa), pour dénoncer les irrégularités constatées dans le procès du président du parti, des hommes en uniforme sont intervenus pour faire retirer des photographies de Franck Diongo le représentant menotté et blessé, qui étaient collées sur les façades du siège. Les militants du MLP se sont interposés et des échauffourées ont éclaté. Aucune arrestation n'a été signalée<sup>40</sup>.

En juin 2018, Nico Mayengele a organisé un nouveau « point de presse » devant le siège du mouvement pour dénoncer le refus d'enrôlement<sup>41</sup> opposé à Franck Diongo en prison : « *Le député national Franck Diongo est toujours citoyen congolais, nous ne comprenons absolument pas le motif de cette interdiction* », a-t-il déclaré<sup>42</sup>. Aucun indicent n'a été signalé.

Le 02 juillet 2018 [première audience en appel pour l'annulation de la condamnation de Franck Diongo], des partisans se sont regroupés devant la CSJ munis de banderoles de soutien à leur leader : « *Libérez Franck Diongo* », « *Franck Diongo innocent* », « *Franck Diongo héros vivant* » devant des militaires et policiers déployés sur les lieux<sup>43</sup>. Ils ont ovationné Franck Diongo lorsque celui-ci a quitté la Cour pour être reconduit à la prison centrale de Makala<sup>44</sup>.

Les sources publiques disponibles en français et en anglais ne font état d'aucun incident à l'occasion de ce regroupement.

### 2.1.3 Un parti toujours actif dans l'opposition

Un rassemblement a été organisé par la plate-forme « Ensemble pour le Changement » le 09 juin 2018 à l'espace Sainte Thérèse de la commune de N'djili (Kinshasa)<sup>45</sup>. Nico Mayengele était présent et s'est exprimé pour défendre Moïse Katumbi en le comparant à Macky Sall<sup>46</sup> : « Il a travaillé avec Kabila, quand il a compris qu'il y avait un plan contre la République, il a eu le courage de partir et de combattre pour l'intérêt de la population congolaise. Le 23 décembre prochain, il sera certainement le Président de la République Démocratique du Congo »<sup>47</sup>.

---

<sup>39</sup> Ibid.

<sup>40</sup> *Le phare*, « Congo-Kinshasa: Les images de Diongo font des victimes à Kinshasa », 10/01/2017.

<sup>41</sup> Terme utilisé pour désigner le recensement électoral.

<sup>42</sup> *Agence d'information d'Afrique centrale (ADIAC)*, « Processus électoral : Franck Diongo enfin autorisé à se faire recenser », 8 /11/2017.

<sup>43</sup> Radio France Internationale, 03/07/2018, art.cit.

<sup>44</sup> *Ibid* ; 7sur7, « Franck Diongo est arrivé ce lundi à la Cour Suprême de Justice pour comparaître », 02/07/2018.

<sup>45</sup> *La Prospérité*, « Congo-Kinshasa: Meeting confirmé ce samedi à Sainte-Thérèse - "Ensemble" - Kimbuta autorise, les katumbistes promettent une démonstration de force ! », 07/06/2018.

<sup>46</sup> Homme politique sénégalais, il a occupé de hautes fonctions sous le régime d'Abdoulaye Wade avant de rejoindre l'opposition [Note de la rédactrice].

<sup>47</sup> *Dépêche.cd*, « RDC-Meeting Ensemble- Me Nico Mayengele : « Il y avait plus de 50.000 personnes à Sainte-Thérèse », 09/06/2018.

Le MLP est également représenté à des meetings d'autres mouvements de l'opposition (Mouvement de Libération du Congo-MLC, Union nationale pour le Congo-UNC)<sup>48</sup>.

Régulièrement, le Secrétaire général s'exprime publiquement notamment sur le nouveau calendrier électoral ou pour défendre les intérêts du président du parti<sup>49</sup>.

Il existe enfin plusieurs pages Facebook créées par des partisans du MLP : elles portent des noms différents comme la « Dynamique des jeunes pour la libération de Franck Diongo » ou « MLP Franck Diongo » ou encore « Ministre des doléances » qui publie de nombreuses photographies de rassemblements du MLP.

## 2.2. Des partisans jugés et certains condamnés

15 proches de Franck Diongo (militants, membres de la famille, voisins, jeunes garçons) ont été appréhendés avec lui le 19 décembre 2016. Ils ont été incarcérés au camp Tshatshi où ils ont été brutalisés<sup>50</sup> avant d'être transférés à la prison centrale de Makala<sup>51</sup>.

En juillet 2017, 8 des 15 personnes arrêtées avec Franck Diongo ont été acquittées après sept mois de détention à la prison centrale de Makala<sup>52</sup>. Les 7 autres ont été condamnées à une peine de sept mois de servitude pénale le 03 juin 2017<sup>53</sup> avant d'être libérées<sup>54</sup>.

## 2.3. La disparition d'un responsable local du MLP

Dans la soirée du 29 septembre 2017, Joël Ituka Kuzembe, président communal du MLP à Matete (Kinshasa) et coordonnateur du mouvement « Les Amis de Franck Diongo », a été enlevé en compagnie d'amis (Jonas Djetu, Dovera Mahamba et un certain Hans) par plusieurs hommes armés en civil venus à bord de six véhicules de marque IST et Toyota Land Cruiser. Alors qu'ils partageaient un verre au quartier Kwenge I dans la commune de Matete à Kinshasa, ils ont été interrompus par des hommes armés qui se réclamaient de la Sécurité Présidentielle. Ces individus auraient accusé Joël Ituka Kuzembe « d'offenser souvent le Chef de l'Etat » lors des séances de mobilisation de la population pour le compte du MLP. Battus, ils ont été embarqués de force dans des véhicules. Seul l'un d'entre eux prénommé Hans a été relâché la nuit-même<sup>55</sup>.

Aucune information récente n'a pu être trouvée sur la situation de ce responsable local du MLP parmi l'ensemble des sources publiques consultées en français et en anglais.

---

<sup>48</sup> Facebook, Page Franck Diongo Junior.

<sup>49</sup> *Jambonews Channel*, « Injures » contre Franck Diongo : le MLP répond à Thambwe Mwamba, 17/07/2018 ; *Dépêche.cd*, « le parti de Franck Diongo : « ce calendrier est une insulte et un mépris pour la population congolaise », 05/11/2017.

<sup>50</sup> Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme-Monusco, 02/2017, art.cit. ; Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Groupe de travail sur la détention arbitraire), 28/12/2017, art.cit.

<sup>51</sup> Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme-Monusco, 02/2017, art.cit.

<sup>52</sup> *The Voice of Congo*, « 8 militants de Franck Diongo remis en liberté », 17/07.2018.

<sup>53</sup> Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Groupe de travail sur la détention arbitraire), 28/12/2017, art.cit.

<sup>54</sup> *Rdc-News*, « Toujours pas enrôlé : Diongo écrit de nouveau à Naanga - ce Président de la CENI aux ordres de Kabila qui refuse délibérément d'enrôler Diongo, prêt à toute éventualité », 07/07/2018.

<sup>55</sup> *Voix des Sans Voix*, « N°033 : M. Ituka Kuzembe Joël, président communal du parti politique de l'opposition MLP enlevé à Kinshasa en compagnie de ses amis », 08/10/2017.



## Bibliographie

[Sites web consultés entre le 03 et le 14 août 2018]

### Rapports

Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Groupe de travail sur la détention arbitraire), *Avis adoptés par le Groupe de travail sur la détention arbitraire à sa quatre-vingtième session (20-24 novembre 2017) Avis no 74/2017, concernant Franck Diongo Shamba (République démocratique du Congo), 28/12/2017.*

[https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Detention/Opinions/Session80/A\\_HRC\\_WGAD\\_2017\\_74.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Detention/Opinions/Session80/A_HRC_WGAD_2017_74.pdf)

Voix des Sans Voix, « N°033 : M. Ituka Kuzembe Joël, président communal du parti politique de l'opposition MLP enlevé à Kinshasa en compagnie de ses amis », 08/10/2017.

<http://vsv-rdc.org/vsvnew/index.php/2017/10/08/n033-m-ituka-kuzembe-joel-president-communal-du-parti-politique-de-lopposition-mlp-enleve-a-kinshasa-en-compagnie-de-ses-amis/>

Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme-Monusco, *Rapport sur les violations des droits de l'homme en république démocratique du Congo dans le contexte des événements du 19 décembre 2016*, 02/2017.

[https://www.ohchr.org/\\_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/Documents/Countries/CD/UNJHRODecember2016\\_fr.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1](https://www.ohchr.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/Documents/Countries/CD/UNJHRODecember2016_fr.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1)

Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH), *Note du BCNUDH sur les principales tendances des violations des droits de l'homme au mois d'août 2017*, s.d.

[https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/bcnuhdh\\_-\\_communiqu\\_e\\_presse\\_-\\_note\\_mensuelle\\_aout\\_2017.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/bcnuhdh_-_communiqu_e_presse_-_note_mensuelle_aout_2017.pdf)

### Médias

*Dépêche.cd*, « RDC-Affaire Franck Diongo- L'audience renvoyée au 03 août prochain », 18/07/2018.

<http://www.depeche.cd/rdc-affaire-franck-diongo-laudience-renvoyee-au-03-aout-2018-prochain/>

*The Voice of Congo*, « 8 militants de Franck Diongo remis en liberté », 17/07/2018.

<http://www.voiceofcongo.net/8-militants-de-franck-diongo-remis-en-liberte>

*Jambonews Channel*, « Injures » contre Franck Diongo : le MLP répond à Thambwe Mwamba, 17/07/2018.

<http://jambonewschannel.com/injures-contre-franck-diongo-le-mlp-repond-a-thambwe-mwamba/>

*Rdc-News*, « Toujours pas enrôlé : Diongo écrit de nouveau à Naanga- ce Président de la CENI aux ordres de Kabila qui refuse délibérément d'enrôler Diongo, prêt à toute éventualité », 07/07/2018.

<https://www.rdc-news.com/single-post/2018/07/07/Toujours-pas-enr%C3%B4l%C3%A9-Diongo-%C3%A9crit-de-nouveau-%C3%A0-Naanga--ce-Pr%C3%A9sident-de-la-CENI-aux-ordres-de-Kabila-qui-refuse->



[d%C3%A9lib%C3%A9r%C3%A9ment-d%E2%80%99enr%C3%B4le-Diongo-pr%C3%AAt-%C3%A0-toute-%C3%A9ventualit%C3%A9](#)

*Radio France Internationale*, « RDC : Franck Diogo conteste sa condamnation devant la Cour de cassation », 03/07/2018.

<http://www.rfi.fr/afrique/20180703-rdc-franck-diongo-lumumbiste-progressiste-cour-cassation-prison-opposition>

7sur7, « Franck Diogo est arrivé ce lundi à la Cour Suprême de Justice pour comparaître », 02/07/2018.

<http://7sur7.cd/new/franck-diongo-est-arrive-ce-lundi-a-la-cour-supreme-de-justice-pour-comparaître/>

*Actualités.cd*, « RDC: Dans sa tenue de prisonnier, le poing levé, Diongo s'offre un bain de foule à la Cour suprême de justice », 02/07/2018.

<https://actualite.cd/2018/07/02/rdc-dans-sa-tenue-de-prisonnier-le-poing-leve-diongo-soffre-un-bain-de-foule-a-la-cour-supreme-de-justice/>

*Dépêche.cd*, « RDC-Meeting Ensemble- Me Nico Mayengele : « Il y avait plus de 50.000 personnes à Sainte-Thérèse », 09/06/2018.

<http://www.depeche.cd/rdc-meeting-ensemble-me-nico-mayengele-il-y-avait-plus-de-50-000-personnes-a-sainte-therese/>

*La Prospérité*, « Congo-Kinshasa: Meeting confirmé ce samedi à Sainte-Thérèse - "Ensemble" - Kimbuta autorise, les katumbistes promettent une démonstration de force! », 07/06/2018. [Accès par abonnement]

*Agence d'information pour l'Afrique Centrale (ADIAC)*, « Processus électoral : Franck Diogo enfin autorisé à se faire recenser, 8 /11/2017.

<http://www.adiac-congo.com/content/processus-electoral-franck-diongo-enfin-autorise-se-faire-recenser-71963>

*Dépêche.cd*, « le parti de Franck Diogo : « ce calendrier est une insulte et un mépris pour la population congolaise », 05/11/2017.

<http://www.depeche.cd/le-parti-de-franck-diongo-ce-calendrier-est-une-insulte-et-un-mepris-pour-la-population-congolaise/>

*La Prospérité*, « Congo-Kinshasa : Promu secrétaire général-Me Nico Mayengele lance la campagne « Je suis Franck Diogo, j'adhère au MLP ! », 24/01/2017.

<https://fr.allafrica.com/stories/201701240462.html>

*Le phare*, « Congo-Kinshasa: Les images de Diongo font des victimes à Kinshasa », 10/01/2017. [Accès par abonnement]

*VOA Afrique*, « Cinq ans de prison pour un opposant accusé d'avoir séquestré des militaires en RDC », 29/12/2016.

<https://www.voafrique.com/a/cinq-ans-de-prison-pour-un-opposant-accuse-d-avoir-sequestre-des-militaire-en-rdc/3655388.html>

## Texte législatif

Saint Concile, Décret sur la charge pastorale des Evêques dans l'Eglise *Christus Dominus*, 28/10/2015.

[http://www.vatican.va/archive/hist\\_councils/ii\\_vatican\\_council/documents/vat-ii\\_decree\\_19651028\\_christus-dominus\\_fr.html#Signatures\\_des\\_P%C3%A8res](http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decree_19651028_christus-dominus_fr.html#Signatures_des_P%C3%A8res)

## Autres

Facebook, Page Franck Diongo Junior

<https://www.facebook.com/nouveau.sgmlp>

Facebook, Page MLP Franck Diongo

<https://www.facebook.com/mlpfranck.diongo>

Facebook, Page Dynamique des Jeunes pour la Libération de Franck Diongo

<https://www.facebook.com/DiongoFranck/>

Facebook, Ministre des Doléances

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100007630357038>

Site Officiel du MLP

<http://parti-lumumbiste-progressiste.e-monsite.com/mlp/>

